

Date de convocation et affichage : le 08 janvier 2026

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoir	Votants
12	10	1	11

L'an deux mille vingt-six, le 15 janvier 2026 à 20h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Patrick BAUDY, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents - : M. Patrick Baudy -Mme Soizic Strouble – M. Damien Guillas - M. André Chevalier – Mme Clarisse Frangeul - Mme Sylvie Morisseau - M. Joël Robert - M. Philippe Dardy - M. Yves Sorin Mme Cécile Trotel

Absente excusée : Anne Patault

Absent : M. Kenny Mesnil

Pouvoirs : Anne Patault à Patrick Baudy

Secrétaire de séance : Cécile Trotel

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 10.

1.Amendes de police 2026

Suite à plusieurs signalements, il est fait constat que le cimetière est difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour y remédier, M. le Maire indique qu'il est possible de créer un parc de 2 places PMR à droite du cimetière permettant ainsi l'accessibilité.

Par ailleurs, pour sécuriser la circulation piétonne dans le bourg, il est nécessaire de créer 2 passages piétons ; l'un derrière l'Eglise rue de la Libération et le second Rue du Colonel du Halgouët vers la boulangerie.

Enfin, il est nécessaire de réaliser un marquage au sol entre ces 2 passages piétons pour sécuriser le cheminement piétonnier dans le bourg.

Le Conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police du programme 2026, pour le financement des projets suivants :

- Création parc de 2 places PMR à proximité du cimetière.
- Création de marquage d'un cheminement piétonnier
- Création de deux passages piétons (Eglise et Boulangerie)

Pour ce faire, le Conseil municipal a retenu les propositions suivantes :

- Entreprise Eurovia pour un montant de 9 115.75 € HT soit 10 938.902 € TTC pour la création de 2 emplacements PMR pour l'accès au cimetière
- Entreprise Breizh Line Résine pour un montant de 3 376.25 € HT soit 4 051.50 € HT pour les marquages au sol.

Le Conseil municipal sollicite une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police (dotation programme 2026) pour un **total de travaux de 12 492.00 € HT**

2.Extension du cimetière : Devis pour la création d'un kiosque destiné à l'abri des familles

Le Conseil municipal a validé les travaux pour la création d'un kiosque dans l'extension du cimetière. Ce kiosque est destiné à l'accueil et à l'abri des familles pour un temps de recueillement.

Travaux	Entreprises	HT	TTC
Charpente/bardage	FEVRIER Bâtiment	11 185.40 €	13 422.48 €
Couverture ardoises	ROBERT Christian	3 501.79 €	4 202.14 €
Electricité	FJ Energies	855.99 €	1 027.19 €
TOTAL		15 543.18 €	18 651.81 €

3.DETR : Extension du cimetière : demande de subvention pour la création d'un kiosque destiné à l'abri des familles et accessibilité

Le Conseil municipal a validé les devis pour la création d'un kiosque destiné à l'accueil et à l'abri des familles dans le cimetière.

Parallèlement le Conseil municipal a validé la création d'un parc de 2 places PMR permettant l'accès au cimetière.

Ces dépenses sont éligibles à la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) :

Dans le cadre 2- Bâtiments publics – F Cimetière : Accessibilité et kiosque

Afin de mener à bien les travaux, le Conseil municipal valide la demande de subvention DETR avec le plan de financement établi comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Charpente/bardage- Février Bâtiment	11 185.40 €	DETR 40 %	9 863.57 €
Couverture ardoises Christian Robert	3 501.79 €		
Electricité FJ Energies	855.99 €	Fonds propres 60%	14 795.36 €
Accessibilité (parc PMR) Eurovia	9 115.75 €		
TOTAL	24 658.93 €	TOTAL	24 658.93 €

4. TARIFS COMMUNAUX à compter du 1^{er} février 2026

L'extension du cimetière en cours, mettra à disposition de nouvelles concessions pour lesquelles il n'y a pas encore de tarifs définis (colombarium, jardins du souvenirs....).

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les tarifs communaux n'ont pas été modifiés depuis le 1^{er} janvier 2023 et propose de revoir la tarification au 1^{er} février 2026.

Il convient donc de créer cette nouvelle tarification et de revoir les tarifs existants pour les autres services de la Commune ;

Le Conseil municipal Pour définir les nouveaux tarifs, le Conseil municipal prend en compte le coût de revient d'une caverne, columbarium, plaque du jardin du souvenir et valide les tarifs comme suit :

Objets	Anciens tarifs au 01.01.2023	Nouveaux tarifs au 01.02.2026
Salle des fêtes		
Location d'1 journée	250 €	275 €
Location de 2 journées consécutives	400 €	440 €
Vin d'honneur	80 €	90 €
Chauffage/jour	50 €	55 €
Location de vaisselle	60 €	70 €
Location sonorisation	50 €	60 €
Salle polyvalente		
½ journée - Réunion	40 €	50 €
1 journée	80 €	90 €
Chauffage/jour	50 €	50 €
Obsèques : mise à disposition à titre gracieux	-	-

Cimetière		
Tombes		
Concession emplacement 15 ans	180 €	200 €
Concession emplacement 30 ans	220 €	250 €
Cavernes		
Emplacement + case	348 €	350 €
Concession 15 ans	100 €	150 €
Concession 30 ans	150 €	200 €
Colombarium		
Emplacement + case	-	910 €
Concession 15 ans	-	150 €
Concession 30 ans	-	200 €
Jardin du souvenir		
Fourniture de Plaque	-	40 €

5. Enseigne du Tiers lieu – Devis lettrage

Pour donner de la lisibilité au tiers-lieu Maison Madeleine, il convient désormais de créer une enseigne. Pour ce faire, le Conseil municipal retient la proposition de Manon Faillenot de l'atelier Gibert pour la conception (présentation de simulations) et la réalisation du lettrage en peinture pour un montant de 1 356.00 € TTC

6. Devis parking Rue de Beauregard

Afin de pallier au manque de stationnement dans le centre bourg et à proximité du cimetière, le Conseil municipal décide la création d'un parc de stationnement sur la parcelle F 1682 de 251m² sise sur la gauche de la Rue de Beauregard et retient l'entreprise Brocéliande TP pour un montant de 29 961.15 € HT, soit 35 953.38 € TTC.

7. Demande de fonds de concours 2026 + report 2025

M. le Maire expose à l'assemblée, que le montant des fonds de concours pour l'enveloppe 2026 reste le même que pour 2025 et s'élève donc à 13 782.25 € auxquels nous pouvons rajouter le solde 2025 non consommé de 13 782.25 €, soit un total de 27 564.50 €

Par D2024-041, le Conseil municipal a acté l'acquisition de la parcelle F1682

Par délibération D2026-006, le Conseil municipal a validé le devis de l'entreprise Brocéliande TP pour la création d'un parc de stationnement sur ladite parcelle F 1682 Rue de Beauregard.

M. le Maire propose de solliciter dans fonds de concours 2025 et 2026 pour la création du Parc de stationnement.

Objet	Montant HT des travaux	Pourcentage demandé	Fonds de concours demandé en €
Acquisition de la parcelle F 1682	2 259.00 €	50%	16 263.61 €
Frais notariés	307.08		
Création d'un parc de stationnement Rue de Beauregard	29 961.15 €	Autofinancement	16 263.62 €
TOTAL	32 527.23 €	TOTAL	32 527.23 €

Il restera donc un solde 2026 de $27\,564.50 - 16\,263.61 = 11\,300.89$ € non consommé

Le Maire
Patrick Baudy

